

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
DU GRAND GUÉRET**  
**Extrait**  
**du registre des délibérations**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre, à dix-sept heures, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence et la convocation de Monsieur Eric CORREIA, Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 13 décembre 2024

**Etaient présents** : M. Eric CORREIA, M. Eric BODEAU, M. François BARNAUD, M. Pierre AUGER, Mme Annie ZAPATA, Mme Armelle MARTIN, M. Jacques VELGHE, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Alex AUCOUTURIER, M. Alain CLEDIERE, M. Philippe PONSARD, M. Bernard LEFEVRE, M. Thierry DUBOSCLARD, M. François VALLES, M. Guy ROUCHON, Mme Josiane GUERRIER suppléante de Mme Viviane DUPEUX, Mme Lucette CHENIER, M. Christophe LAVAUD, M. Michel PASTY, M. Thierry BAILLIET, Mme Olivia BOULANGER, Mme Sylvie BOURDIER, M. Jean-Baptiste CONTARIN, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Mary-Line GEOFFRE, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, Mme Véronique VADIC, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Luc MÉCHIN, M. Michel SAUVAGE, Mme Michèle ELIE, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Philippe BAYOL, Mme Patricia GODARD

**Etaient excusés et avaient donné pouvoir de vote** : M. Patrick ROUGEOT à M. Thierry DUBOSCLARD, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, Mme Marie-France DALOT à Mme Armelle MARTIN, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, M. Jean-Pierre LECRIVAIN à M. Guy ROUCHON, Mme Corinne COMMERGAT à M. François BARNAUD, M. Xavier BIDAN à M. Michel PASTY, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Pierre AUGER

**Etaient excusées** : Mme Mireille FAYARD, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON

**Nombre de membres en exercice :** 55  
**Nombre de membres présents :** 43  
**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 9  
**Nombre de membres excusés :** 3  
**Nombre de membres absents :** /  
**Nombre de membres ne participant pas au vote :** /  
**Nombre de membres votants :** 52  
**Quorum :** 28 (atteint)

**Secrétaire de séance** : M. Philippe PONSARD

## **TARIFS DES PRIX DE L'EAU Á COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025**

**Rapporteur** : M. Jacques VELGHE

Dans le cadre de l'étude du transfert de la compétence EAU POTABLE, il a été établi un scénario d'harmonisation et de convergence tarifaire sur 10 ans.

Pour faire suite à cette étude, et pour permettre de respecter nos besoins en termes de recettes, les membres des Conseils d'Exploitation des régies « Eau, Assainissement et Eaux Pluviales Urbaines », réunis le 18 novembre 2024, ont voté, après discussion et débat, à l'unanimité pour appliquer les tarifs EAU POTABLE 2025 selon la simulation faite en 2024.

En conséquence, les tarifs 2025 proposés aux membres du conseil communautaire sont les suivants :

**Tarifs AEP REGIE 2025 par commune :**

Commune	Part Fixe (abonnement) € HT
003-BUSSIÈRE DUNOISE	50,00 €
005-GLENIC	70,00 €
008-LA BRIONNE	50,00 €
009-LA CHAPELLE TAILLEFERT	50,00 €
014-SAINT-CHRISTOPHE	60,00 €
015-SAINT-ELOI	50,00 €
019-SAINT LEGER LE GUERETOIS	50,00 €
021-SAINT SULPICE LE GUERETOIS	50,00 €
022-SAINT VAURY	50,00 €
023-SAINT VICTOR EN MARCHE	50,00 €
001-AJAIN	70,00 €
010-LA SAUNIÈRE	70,00 €
011-MAZEIRAT	70,00 €
013-PEYRABOUT	70,00 €
018-SAINT-LAURENT	70,00 €
024-SAINT-YRIEIX	70,00 €
025-SAVENNES	70,00 €
004-GARTEMPE	60,00 €
012-MONTAIGUT LE BLANC	60,00 €
020-ST SILVAIN MONTAIGUT	60,00 €
002-ANZÈME	70,00 €
007-JOUEILLAT	70,00 €
016-SAINT-FIEL	70,00 €
006-GUERET	45,00 €

Tranche de consommation	Tarifs € HT
De 0 à 50 m <sup>3</sup>	1,72 €
De 51 à 150 m <sup>3</sup>	2,17 €
151 m <sup>3</sup> et plus	2,60 €

Hors redevances et taxes telles que l'Agence de l'eau, Syndicat des Eaux Creusoises, TVA à 5,5 %, etc....

Pour les redevances Agence de l'Eau Loire Bretagne : le taux appliqué est celui en vigueur au moment de la délibération sur la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Accusé de réception en préfecture  
023-200034825-20241231-287\_24-DE  
Date de réception en préfecture : 31/12/2024

**Tarifs AEP DSP Sainte Fevre 2025 :**

	Part Fixe € HT	Part Variable € HT		
		0 à 50 m3	51 à 150 m3	151 m3 et plus
Part Délégitaire	40,43	0,81	0,81	0,81
Part Agglo	9,57	0,91	1,36	1,79
TOTAL	50,00	1,72	2,17	2,64

Hors redevances et taxes telles que l'Agence de l'eau, Syndicat des Eaux Creusoises, TVA à 5,5 %, etc....

Pour les redevances\_Agence de l'Eau Loire Bretagne : le taux appliqué sera celui voté selon le projet de délibération sur la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau.

**Les imputations budgétaires sont les suivantes :**

CREDITS BUDGETAIRES A AFFECTER A L'OPERATION					
	Budget	Année	Programme	Opération	
	40010	2025	/	/	
Section	Chapitre	Compte	Code gestionnaire	Code service	Montant
Fonctionnement	70	70111	0706		4 000 000 €HT

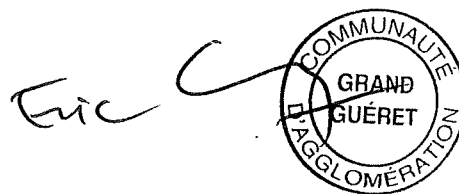
Vu l'avis favorable du conseil des régies « Eau, Assainissement et Eaux Pluviales Urbaines » en date du 18 novembre 2024,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions) décident d'approuver les tarifs tels que présentés ci-dessus pour l'année 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an tel que dessus  
Et ont signé les membres présents  
Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA



Le secrétaire de séance  
Philippe PONSARD